

### L'objectif

Sensibiliser les jeunes agriculteurs au remplacement et aux aides possibles.

Sécuriser les exploitations en se protégeant des coups durs, sécuriser les projets en adoptant une organisation du travail tenable et viable dès l'installation.

### Le public

- Exploitants agricoles récemment installés
- Porteurs de projet

### Le projet

Le projet est né d'un constat alarmant, les porteurs de projet et agriculteurs récemment installés sont soucieux d'assurer et de garantir leurs matériels et leurs cultures mais rarement leur santé ! En effet, de moins en moins de jeunes adhèrent au service de remplacement et ni ne se font remplacer. La taille des sociétés agricoles, qui permet de se remplacer entre associés explique en partie ce constat mais il apparaît clairement que le manque d'information, l'absence de supports spécifique à ce public et les passerelles entre acteurs de l'installation et service de remplacement soit en cause.

Le projet a permis de :

- Moderniser l'image des services de remplacement et proposer une offre de service plus adaptée aux jeunes installés et à leurs besoins
- Créer une campagne de communication spécifique aux jeunes en parcours à l'installation ou agriculteurs récemment installés afin qu'ils y trouvent les détails sur le remplacement : le fonctionnement, les motifs de remplacement, les contacts le prix et les aides possibles en Normandie.

Dynamiser les relations entre les acteurs et remobiliser les partenaires sur la nécessité de sécuriser son projet en adhérant au service de remplacement dès l'installation. Les PAI, les chambres d'agriculture et Jeunes agriculteurs sont les principaux relais en région.

Une action  
du PRDAR  
financée par



## Les chiffres clés

5000 flyers

200 affiches

## En image



**service de remplacement Normandie**

### Installation et remplacement : le pari gagnant !

### Combien ça coûte ?

En Normandie le coût moyen d'une journée de remplacement est de 70 €. Il y a de légère différence d'un service à l'autre en fonction des frais de fonctionnement.

### Les aides\*

Pour quel motif	Montant de l'aide
<b>Formation et développement agricole</b> Un remplacement pour formation professionnelle de courte durée et de développement agricole dont le remplacement se fait le jour ou dans les 3 mois qui suivent l'absence. L'aide est limitée à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de 12 jours/an pour les exploitants de - 40 ans en formation (10 jours/an pour les autres).</li> <li>• 10 jours/an pour le développement agricole.</li> </ul>	Cette aide est de 70 € de remplacement et par jour.
<b>Mandats syndicaux</b> Un remplacement nécessaire par des mandats syndicaux liés à des activités départementales ou nationales. Chaque syndicat est attribuaire d'un nombre de jours d'aide en fonction des résultats aux élections Chambre.	Le nombre de jours et le montant de l'aide est communiqué par le syndicat.
<b>Congés</b> Un remplacement pour congés, dans la limite de 14 jours par an. Cette mesure est inscrite dans le cadre des aides "de ménages".	Crédit d'impôt de 50 % de votre remplacement.
<b>Congés Maternité et paternité</b> Lors d'une naissance, l'agriculteur/trice perçoit une allocation de remplacement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour la maman : jusqu'à 16 semaines de remplacement (10 pour une adoption), auxquelles peuvent s'ajouter des semaines pour repos supplémentaire.</li> <li>• pour le papa : 11 jours consécutifs à prendre dans les 4 mois suivant l'accouchement.</li> </ul>	Prise en charge à 100 % (avec 2 horaires convenus semaine et dimanche).
<b>Maladie, Accident</b> Un contrat d'assurance préférentiel est proposé. Il permettra de prendre en charge l'essentiel des coûts liés au remplacement.	En fonction du contrat souscrit Base / intermédiaire / plus les indemnités journalières reversées sont plus ou moins importantes (de 52 à 75 € / JOUR).

**A savoir**  
 En Basse-Normandie devenir adhérent et se faire remplacer régulièrement permet de cumuler des points et prétendre à la majoration de votre DJA. Groupama et le circuit prennent ainsi en charge une partie de la cotisation de l'Assurance collective remplacement des nouveaux installés.

\* Les aides sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. Vérifiez vos droits auprès de votre service de remplacement.

## En savoir plus

### Le projet

Céline MAROCHIN - Chambre régionale d'agriculture de Normandie  
 02 31 47 22 84 – [celine.marochin@servicederemplacement.fr](mailto:celine.marochin@servicederemplacement.fr)

### L'action AE01 « Hommes et métiers » du PRDAR Normand

Céline MAROCHIN - Chambre régionale d'agriculture de Normandie  
 02 31 47 22 84 – [celine.marochin@normandie.chambagri.fr](mailto:celine.marochin@normandie.chambagri.fr)

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur [www.chambre-agriculture-normandie.fr](http://www.chambre-agriculture-normandie.fr)